

Image not found or type unknown



Suite deces mere succession

Par **sergio3132_old**, le **17/09/2007 à 16:26**

Ns sommes 3 enfants, notre mère est décédée,notre père possède des biens de son mariage.
Peut on réclamer notre part ? Si oui comment procéder?
merci

Par **Upsilon**, le **17/09/2007 à 18:41**

Bonjour !
Il nous est impossible de répondre en l'état actuel de votre sujet...
Existait-il une donation entre époux ?
Upsilon.